
SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique
Siège social : 2 avenue Jeanne – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
SIRET : 315.268.00054

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024



Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de Paris

A l'assemblée générale de l'association SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le tableau « Analyse des fonds dédiés » de l'annexe des comptes sociaux expose notamment les impacts relatifs au suivi et au traitement comptable des différentes subventions pluriannuelles dont a bénéficié votre association.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre associations, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable visé ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes sociaux et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

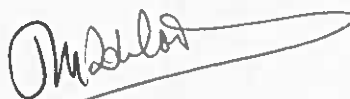
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

À Paris, le 17 décembre 2025,

CTF



Jean-Marie IDELON-RITON

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



AUFITEG FINANCES

AUDIT - FISCALITE - TECHNIQUE DE GESTION

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE



Siège Social : 40 bis rue du Four 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS - tél : 01 41 81 40 00 - E-mail : contact@aufitegfinances.fr

SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

2 avenue Jeanne
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2024 au 31/12/2024

Sommaire

Bilan association	2
ACTIF	2
<i>Immobilisations incorporelles</i>	2
<i>Immobilisations corporelles</i>	2
<i>Immobilisations financières</i>	2
<i>Stocks en cours</i>	2
PASSIF	3
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	3
<i>Dettes</i>	3
<i>Engagements reçus</i>	3
<i>Engagements donnés</i>	3
Compte de résultat association	5
<i>Produits d'exploitation</i>	5
<i>Autres produits d'exploitation</i>	5
<i>Produits financiers</i>	5
<i>Produits exceptionnels</i>	5
<i>Charges d'exploitation</i>	6
<i>Charges financières</i>	6
<i>Charges exceptionnelles</i>	6
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	6
Annexes Associations 2025	8
PREAMBULE	8
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	12
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
AUTRES INFORMATIONS	19
AUTRES ANNEXES POUR LES ASSOCIATIONS FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	21
Bilan association détaillé	29
ACTIF	29
<i>Immobilisations incorporelles</i>	29
<i>Immobilisations corporelles</i>	29
<i>Immobilisations financières</i>	29
<i>Stocks en cours</i>	29
PASSIF	32
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	32
<i>Emprunts et dettes</i>	32
<i>Engagements reçus</i>	33
<i>Engagements donnés</i>	33
Compte de résultat association détaillé	35
<i>Produits d'exploitation</i>	35
<i>Autres produits d'exploitation</i>	35
<i>Produits financiers</i>	35
<i>Produits exceptionnels</i>	36
<i>Charges d'exploitation</i>	36
<i>Charges financières</i>	38
<i>Charges exceptionnelles</i>	38
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	39

SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

Bilan association

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	216 758	141 393	75 365	103 622	- 28 257	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	144 053	144 053				
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	683 724	598 873	84 852	86 850	- 1 998	
Immobilisations grevées de droit	45 714		45 714	88 571	- 42 857	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	193 814		193 814	231 814	- 38 000	
Autres immobilisations financières	91 721		91 721	225 776	- 134 055	
TOTAL (I)	1 375 783	884 319	491 465	736 632	- 245 167	
Stocks en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services	358 837	211 835	147 002	135 585	11 417	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	80 834		80 834	52 915	27 919	
Créances usagers et comptes rattachés				980	- 980	
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs						
· Personnel				5 415	- 5 415	
· Organismes sociaux	296		296	2 478	- 2 182	
· Etat, impôts sur les bénéfices						
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
· Autres	21 908 373		21 908 373	13 285 341	8 623 032	
Valeurs mobilières de placement	46 095	30 824	15 271	14 053	1 218	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	5 965 083		5 965 083	7 405 649	-1 440 566	
Charges constatées d'avance	99 327		99 327	106 167	- 6 840	
TOTAL (II)	28 458 844	242 659	28 216 186	21 008 582	7 207 604	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	29 834 628	1 126 978	28 707 650	21 745 214	6 962 436	

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	300 000	300 000	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	-123 920	216 144	- 340 064
. Résultat de l'exercice	12 567	-340 064	352 631
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	10 903	14 803	- 3 900
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	199 551	190 884	8 667
Provisions pour risques et charges	24 726		24 726
TOTAL (II)	24 726		24 726
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	5 536 228	6 685 263	-1 149 035
. Sur autres ressources	51 867	94 667	- 42 800
TOTAL (III)	5 588 095	6 779 930	-1 191 835
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	1 283 604	1 871 463	- 587 499
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	747 700	990 292	- 242 592
Autres	294 207	421 599	- 127 392
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	20 569 767	11 491 047	9 078 720
TOTAL (IV)	22 895 279	14 774 401	8 121 238
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	28 707 650	21 745 214	6 962 436
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

Compte de résultat association

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	5 707		5 707	3 958	1 749	44,19
Production vendue biens						
Production vendue services	23 613		23 613	809 040	- 785 427	-97,08
Montants nets produits d'expl.	29 320		29 320	812 998	- 783 678	-96,39
Autres produits d'exploitation						
Production stockée			7 019	294 837	- 287 818	-97,62
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 496 548	10 049 459	-2 552 911	-25,40
Cotisations			1 575	1 800	- 225	-12,50
Autres produits			1 919 535	2 274 253	- 354 718	-15,60
Reprise de provisions			4 398	34 999	- 30 601	-87,43
Transfert de charges				5 706	- 5 706	-100
Sous-total des autres produits d'exploitation			12 883 847	14 942 705	-2 058 858	-13,78
Total des produits d'exploitation (I)			12 913 167	15 755 703	-2 842 536	-18,04
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)			291 706	502 223	- 210 517	-41,92
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			585	57	528	926,32
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 218	3 841	- 2 623	-68,29
Différences positives de change			1 885	19 994	- 18 109	-90,57
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			3 689	23 892	- 20 203	-84,56
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			30 003	762	29 241	N/S
Sur opérations en capital			50 908	80 149	- 29 241	-36,48
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			80 911	80 912	- 1	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			13 289 472	16 362 730	-3 073 258	-18,78
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			3 454 771	2 281 651	1 173 120	51,42
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-340 064	340 064	-100
TOTAL GENERAL			13 289 472	16 702 794	-3 413 322	-20,43

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	273 193	715 287	- 442 094	-61,81
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	27 069	87 251	- 60 182	-68,98
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	4 205 152	1 854 628	2 350 524	126,74
Services extérieurs	2 859 483	3 623 249	- 763 766	-21,08
Autres services extérieurs	1 730 627	2 644 915	- 914 288	-34,57
Impôts, taxes et versements assimilés	61 156	106 312	- 45 156	-42,47
Salaires et traitements	1 186 570	1 158 361	28 209	2,44
Charges sociales	286 455	305 204	- 18 749	-6,14
Autres charges de personnels	7 427	3 677	3 750	101,99
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	85 520	68 766	16 754	24,36
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		181 300	- 181 300	-100
Pour risques et charges : dotation aux provisions	24 726		24 726	N/S
Autres charges	94 045	89 106	4 939	5,54
Total des charges d'exploitation (I)	13 104 358	16 125 394	-3 021 036	-18,73
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4	3 591	- 3 587	-99,89
Différences négatives de change	7 427	12 829	- 5 402	-42,11
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	7 431	16 420	- 8 989	-54,74
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	122 315	88 074	34 241	38,88
Sur opérations en capital	42 800	472 906	- 430 106	-90,95
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	165 115	560 980	- 395 865	-70,56
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	13 276 905	16 702 794	-3 425 889	-20,51
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 262 936	5 287 339	-3 024 403	-57,20
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	12 567		12 567	N/S
TOTAL GENERAL	13 289 472	16 702 794	-3 413 322	-20,43
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
Bénévolat	33 750	33 000		
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total	33 750	33 000		
Charges				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	33 750	33 000		
Total	33 750	33 000		

SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

Annexes Associations 2025

Annexes Associations 2025

PREAMBULE

L'objet social de l'entité :

L'association dite SOS SAHEL International France, fondée le 11 mai 1978, instituée en vue de collaborer au développement du tiers-monde, considérant le fossé existant entre les pays riches et pays insuffisamment développés, a pour but :

- a. d'informer et sensibiliser toutes les personnes aux problèmes du tiers-monde, et promouvoir la solidarité avec les pays sahéliens ;
- b. d'aider, par tous les moyens, le développement des projets et leur réalisation en vue de :
 - soulager les populations ;
 - leur apporter les moyens propres à subvenir à leurs besoins, notamment dans les domaines de l'eau, de la nourriture, de l'arboriculture, de la santé et de l'agriculture ;
 - leur permettre de se prendre en charge ;
 - participer à la formation des formateurs, des techniciens et cadres sahéliens à l'action et la promotion sociale.
- c. d'agir en liaison avec « SOS SAHEL International », association de statut étranger créé au Sahel, à Dakar, et dont SOS SAHEL International France fait partie.
- d. d'apporter aux associations sahéliennes locales, rattachées à l'ensemble « SOS SAHEL International », l'aide financière et technique nécessaire pour la réalisation des projets établis et mis au point en commun ;
- e. de susciter toute étude, recherche et expérimentation sociale en lien avec l'objet social.

Les moyens mis en œuvre :

Les moyens d'actions de l'association consistent en :

- organisation de comités locaux en France et d'associations à l'étranger ;
- organisation de conférences, films, bulletins, publications, articles de journaux et revues, utilisation des médias, etc.
- coopération avec les organismes français et internationaux ;
- et tout autres moyens propres à concourir à la réalisation du but de l'association.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 28 707 650,18 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 12 567,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/11/2025 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Actifs incorporels, corporels et financiers inaliénables :

Les legs et donations destinés à renforcer les fonds propres sont enregistrés en fonds propres complémentaires.

Les legs et donations destinés à être cédés sont comptabilisés en produits pour l'estimation de leur valeur à la date d'acceptation par le conseil d'administration par la contrepartie à l'actif des postes « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (biens immobiliers), « créances reçues par legs ou donations » (biens mobiliers), et au passif du poste « dettes des legs et donations ».

La partie non réalisée à la clôture de l'exercice est portée au passif en « fonds reportés liés aux legs et donations ».

A fin 2024 le poste « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » concerne un legs portant sur des biens immobiliers.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Les immobilisations acquises par SOS SAHEL International France et financées dans le cadre des projets sont amorties sur une durée d'un an au moment de leur acquisition. Ces immobilisations sont financées par les fonds dédiés des projets qui sont repris en couverture de leur amortissement.

Fin 2024, ces immobilisations représentent une valeur brute de 313 312 €, et sont amorties à hauteur de 313 116 €.

Type	Durée
Logiciels, site internet, Marques	de 2 à 10 ans
Agencement et aménagement des constructions	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 3 à 10 ans
Immobilisations financées par projet	1 an

Stocks :

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les frais d'études en cours, liés directement au montage de nouveaux projets, ont été évalués en fonction des temps passés sur ces dossiers auxquels ont été ajoutés divers frais (déplacement, honoraires pour études d'experts&). Ces éléments ont été portés en stocks car ces études sont conduites dans le cadre de la préparation de projets pour lesquels des subventions sont attendues sur les exercices futurs. Cette écriture permet la prise en compte des coûts indirects des projets qui feront l'objet de financements.

Une dépréciation des stocks tenant compte du taux moyen de réussite des projets ainsi que de la probabilité de couverture des coûts indirects a été comptabilisée.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements est évalué et indiqué dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées.

En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE.
- L'Association SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cours de l'exercice, les bénévoles ont apporté leur soutien à hauteur de 683 heures, valorisé à 33 750 € (sur la base d'un salaire estimé chargé par intervenant).

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	360 811			360 811
Immobilisations corporelles	717 032	55 447	43 040	729 438
Immobilisations financières	457 589	3 149	175 204	285 534
TOTAL	1 535 432	58 596	218 244	1 375 783

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	113 136	28 257		141 393
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	144 053			144 053
TOTAL I	257 189	28 257		285 446
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	92 703	2 838		73 314
Matériel de transport	65 364	21 059		86 424
Matériel de bureau et informatique	85 939	17 853		126 019
Emballage récupérables et divers	297 604	15 512		313 116
TOTAL II	541 610	57 263		598 873
TOTAL GENERAL (I+II)	798 799	85 520		884 319

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	193 815	46 362	147 453
Autres créances	91 721		91 721
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	80 834	80 834	
Autres créances	21 908 669	1 338 902	20 569 767
Charges constatées d'avance	99 327	99 327	
TOTAL	22 374 365	1 565 425	20 808 940

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	1 059 477
TOTAL	1 059 477

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	216 233		4 398	211 835
Comptes de tiers				
Comptes financiers	32 042	1 218		30 824
TOTAL	248 275	1 218	4 398	242 659

Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
SICAV	46 095	15 271		30 824
TOTAL	46 095	15 271		30 824

Annexes Associations 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	300 000				300 000
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	216 144	-340 064			-123 920
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-340 064		12 567	-340 064	12 567
Dont générosité du public					
Situation nette	176 080	-340 064	12 567	-340 064	188 648
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	14 803			3 900	10 903
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	190 884	-340 064	12 567	-336 164	199 551
TOTAL dont générosité du public					

Fonds reportés liés aux legs ou donations

- Solde à l'ouverture : 94.667 €
- Variations de l'exercice : -42.800 €
- Solde à la clôture : 51.867 €

Analyse des fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent la partie des ressources versées par des tiers financeurs ou des donateurs pour des projets définis et qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris.

Les fonds dédiés sont déterminés en déduisant des fonds reçus les dépenses effectués pour chacun des projets.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	6 685 263	2 262 936	3 411 971			5 536 228	
TOTAL	6 685 263	2 262 936	3 411 971			5 536 228	

DETAIL PROJETS AU SAHEL

Pays	Projets	A l'ouverture	Reports	Utilisations : montant global	Utilisations : dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : dont fonds à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
BURKINA FASO	BEOG1	69 754 €		69 754 €			0 €	
BURKINA FASO	FSPH1	205 109 €		205 109 €			0 €	
BURKINA FASO	POKD	558 855 €		548 092 €			10 763 €	
BURKINA FASO	YIRI1	1 807 280 €		758 598 €			1 048 681 €	
BURKINA FASO	TOTAL	2 838 998 €		1 579 555 €			1 059 443 €	
DJIBOUTI	PASOC	8 234 €		8 234 €			0 €	
DJIBOUTI	SEXPALM	3 000 €		3 000 €			0 €	
DJIBOUTI	TOTAL	11 234 €		11 234 €			0 €	
MALI	PCRSS1D	453 431 €		347 752 €			105 679 €	
MALI	PCRSS1 MOD	91 172 €		81 172 €			0 €	
MALI	TOTAL	544 603 €		438 924 €			105 679 €	
MULTI	PARI1	267 048 €		267 048 €			0 €	
MULTI	IRRP1	48 530 €		48 530 €			0 €	
MULTI	TOTAL	315 578 €		315 578 €			0 €	
SENEGAL	NIOK1	733 947 €		496 214 €			237 733 €	
SENEGAL	PASR1	180 822 €		180 822 €			0 €	
SENEGAL	JRSB1	8 911 €		8 911 €			0 €	
SENEGAL	TOTAL	923 680 €		685 947 €			237 733 €	
TCHAD	APEF		48 981 €	48 981 €			0 €	
TCHAD	ALBIA D	1 578 484 €	2 211 483 €				3 789 947 €	
TCHAD	ALBIA MOD	72 691 €	2 492 €	75 182 €			1 €	
TCHAD	P7SAN	450 656 €		172 158 €			278 498 €	
TCHAD	PRSA	0 €					0 €	
TCHAD	ACACIA3	149 339 €		84 413 €			64 926 €	
TCHAD	TOTAL	2 251 170 €	2 262 936 €	380 734 €			4 133 372 €	
Total général		6 685 263 €	2 262 936 €	3 411 971 €	0 €	0 €	5 536 228 €	0 €

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		24 726		
TOTAL (II)		24 726		
TOTAL GENERAL (I+II)		24 726		
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		24 726		
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	1 278 354	1 278 354		
Dettes financières diverses	5 250	5 250		
Fournisseurs	747 700	747 700		
Dettes fiscales et sociales	256 999	256 999		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	37 208	37 208		
Produits constatés d'avance	20 569 767		20 569 767	
TOTAL	22 895 279	2 325 512	20 569 767	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	69 960
Dettes fiscales et sociales	153 603
Autres dettes	
TOTAL	223 563

Annexes Associations 2025 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- La nature du concours ou de la subvention octroyée : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- Les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres&

Subventions reçues et fonds dédiés

La reconnaissance des produits des subventions d'exploitation se fait en fonction des ressources effectivement reçues au cours de l'exercice ainsi que des ressources à recevoir au 31 décembre. Les subventions à recevoir à la clôture de l'exercice sont évaluées en fonction des appels de fonds émis au cours de l'exercice et pour lesquels les fonds n'ont pas été reçus au 31 décembre. Ces subventions à recevoir figurent au bilan en « autres créances ». Si l'état d'avancement du projet a dépassé les appels de fonds, des subventions à recevoir sont constatées conformément au taux de financement externe du projet.

Cette méthode comptable permet la constatation des produits des subventions d'exploitation à mesure de l'avancement des projets qu'elles financent.

L'intégralité des financements contractualisés sur les projets est enregistrée à l'actif dès la signature des conventions de subvention. La part des subventions d'exploitation qui concerne les exercices futurs est comptabilisée avec une contrepartie en produits constatés d'avance.

Les dépenses retenues pour chaque projet correspondent aux emplois de fonds justifiés sur chaque projet selon la nature du financement (cofinancement, autres&).

Le principe retenu est d'évaluer le risque d'avoir à financer, sur des fonds non dédiés, des projets pour lesquels des financements à 100% ne sont pas trouvés à la clôture de l'exercice. Ce risque a été apprécié en fonction de l'avancée des dépenses du projet et proportionnellement aux financements manquants à la date d'établissement des comptes. Les dépenses imputées sur les fonds dédiés sont diminuées de ce montant.

La part de financement restant à prévoir sur les années suivantes ne fait pas l'objet d'une provision. Cette part correspond à la différence entre le budget des dépenses du projet et les financements contractuels obtenus par SOS SAHEL International France pour ce projet.

Subventions d'investissements

Ce compte enregistre les subventions d'investissement reçues pour financer des biens immobilisés.

Ces subventions sont reprises à hauteur des amortissements pratiqués.

Legs, donations et assurances-vie

	Montants
PRODUITS	6 793
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 793
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	57 273
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	39 002
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	42 800
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	42 800
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report de fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la rubrique	103 068

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	30 003
Produits de cession des éléments d'actif	47 006
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	42 800
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	

Annexes Associations 2025 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

L'association A BETTER LIFE a consenti en 2023 un abandon de compte courant de 76.249 €, avec clause de retour à meilleure fortune.

Cet abandon est toujours actuel au 31 décembre 2024.

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		76 249
TOTAL		76 249

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 20.843 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans
- le taux de rotation du personnel : faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 3.35%
- le taux moyen des charges sociales : 50%

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux Associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Les membres du Conseil d'administration exercent bénévolement leur mandat.

Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée ; des remboursements de frais sont seuls possibles sur justificatifs.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	0
Non cadres	3	
TOTAL	7	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 18 554 €.

Annexes Associations 2025 (suite)

AUTRES ANNEXES POUR LES ASSOCIATIONS
FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Compte de résultat par origine et par destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 575		1 800	
1.2 Donc, legs et mécénats				
- Dons manuels	1 749 231	1 749 231	1 736 108	1 736 108
- Legs, donations et assurances-vie	145 868	145 868	106 387	106 387
- Mécénat	2 000	2 000	153 000	153 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	289 706		349 223	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	192 573		1 517 891	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	7 496 548		10 049 459	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			34 999	
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 411 971		2 251 000	
TOTAL	13 289 472	1 897 099	16 199 868	1 995 496
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	659 082	237 152	202 597	51 974
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	6 899 439	1 081 200	6 346 986	989 055
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 376 028	341 596	3 180 635	571 543
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	627 267	71 145	666 869	65 438
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	286 533	71 145	238 242	30 887
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	140 894	94 861	484 916	286 599
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	24 726		181 300	
5-IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 262 936		5 238 387	
TOTAL	13 276 905	1 897 099	16 539 931	1 995 496
EXCEDENT OU DEFICIT	12 568		-340 064	

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	33 750		33 000	
Prestations en nature				
Donc en nature				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Donc en nature				
TOTAL	33 750		33 000	
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	7 670		7 500	
Réalisées à l'étranger	767		750	
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 313		24 750	
TOTAL	33 750		33 000	

Cotisations avec ou sans contreparties

Les cotisations avec ou sans contreparties sont ventilées selon les règles définies

Dons manuels

Dons collectés :

Compte tenu des temps de traitement, les chèques de dons, datés de l'exercice et remis en banque jusqu'au 31 janvier de l'exercice suivant sont comptabilisés en dons sur l'exercice écoulé.

Dotations aux provisions et dépréciations

La part des dotations aux provisions et dépréciations relative à la générosité du public ainsi que le report en fonds dédiés figurent dans le compte de résultat par origine et destination.

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public. Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Note sur le compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2024, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06, et conformément à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991.

Méthodologie d'établissement

1. Les ressources

Les ressources sont affectées en fonction de leur nature : dons manuels, legs-donations-assurances vie, mécénat, concours publics et subventions, etc.

2. Les emplois

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- Missions sociales (dépenses opérationnelles) ;
- frais de recherche de fonds ;
- frais de fonctionnement ;

A chacune de ces rubriques sont affectés les coûts directs et indirects :

- L'imputation des coûts directs s'appuie sur la comptabilité analytique. Le suivi analytique des charges permet d'affecter les dépenses en fonction de leur nature et d'attribuer chaque charge à l'une des rubriques ci-dessus. Les coûts directs comprennent également les charges de personnel réparties en analytique selon les temps passés par les salariés sur les différentes activités.
- L'imputation des coûts indirects de structure et de fonctionnement (temps passés sur des activités "support", loyers, taxes, honoraires, etc.) repose sur une clé de répartition définie en fonction de l'affectation de la masse salariale décrite ci-avant.

Cette répartition traduit une réalité économique et permet d'imputer sur les projets la part des coûts de structure nécessaire pour que ces projets puissent être mis en œuvre. Ces coûts peuvent être affectés aux missions sociales dans la mesure où ils disparaîtraient si les missions n'étaient pas réalisées.

Pour l'exercice 2024, la clé de répartition est la suivante :

	Missions sociales		Recherche de mécénat et autres concours extérieur	Appel à la générosité du Public	Gestion administrative de SOS SAHEL	TOTAL
	Sensibilisation et information	Actions au Sahel				
Affectation de la masse salariale selon les temps passés (en %)	20 %	60 %	6 %	6 %	8 %	100 %

Par exemple, les charges de loyers constatées en 2024 sont réparties de la façon suivante :

- 20 % à la sensibilisation information ;
- 60 % aux actions au Sahel ;
- 6 % à la recherche de mécénat et autres concours extérieurs ;
- 6 % à la collecte de fonds auprès des particuliers ;
- 8 % à la gestion administrative de l'association.

Les coûts directs isolés via les centres analytiques sont intégrés aux rubriques qui composent le compte d'emploi annuel des ressources :

- Les centres analytiques des actions de sensibilisation et d'information ainsi que celui des actions au Sahel sont affectés à la rubrique relative aux missions sociales ;
- Les centres correspondant aux différentes collectes sont affectés à la rubrique relative aux frais de recherche de fonds ;
- Le centre correspondant à la gestion administrative de SOS SAHEL International France est affecté à la rubrique afférente aux frais de fonctionnement.

Les missions sociales sont réparties entre :

- Les actions menées en France qui correspondent aux actions de sensibilisation et d'information ;
- Les actions menées à l'étranger qui correspondent aux actions conduites au Sahel (projets et plaidoyer). L'activité de SOS SAHEL International France est conduite en partenariat avec les associations sahéennes du réseau SOS SAHEL : ainsi, la ligne « versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger » correspond aux financements accordés aux associations partenaires au Sahel pour la réalisation des projets. La ligne « Actions réalisées directement par l'organisme » comprend les charges réalisées directement par SOS SAHEL International France sur les projets conduits directement, ainsi que les coûts d'accompagnement des projets et des partenaires sahéens.

EMPLOIS PAR DESTINATION		RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
1 - MISSIONS SOCIALES		1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie					
- Actions réalisées par l'organisme	237 151,50	1.2 Dons, legs et mécénat		237 151,50	51 973,83	1 749 231,44	1 736 108,42
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels				145 867,86	106 387,39
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurance-vie		1 081 200,19	989 055,21	2 000,00	153 000,00
- Actions réalisées par l'organisme	341 596,10	- Mécénat					
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres produits liés à la générosité du public					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS							
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	71 145,45						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	71 145,45						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	94 860,60						
TOTAL DES EMPLOIS	1 897 099,30	TOTAL DES RESSOURCES		1 897 099,30	1 995 495,81	1 897 099,30	1 995 495,81
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS					
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE					
TOTAL	1 897 099,30	TOTAL		1 897 099,30	1 995 495,81	1 897 099,30	1 995 495,81
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)					
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public					
		(-) Investissements et ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice					

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	33 750,00		33 000,00	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	33 750,00	0,00	33 000,00	0,00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	7 670,00		7 500,00	
Réalisées à l'étranger	767,00		750,00	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 313,00		24 750,00	
TOTAL	33 750,00	0,00	33 000,00	0,00

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger présente les avantages et les ressources, en numéraire ou en nature, provenant directement ou indirectement des personnes et institutions suivantes :

- un Etat étranger ;
- une personne morale étrangère ;
- un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ;
- une personne physique non résidente fiscale en France. Ces personnes et institutions sont désignées ci-après comme « contributeur ».

<u>Etat du contributeur</u>	<u>Montant total des avantages et ressources</u>
ALLEMAGNE	877 €
AUTRICHE	79 €
BELGIQUE	123 €
BURKINA FASO	132 €
CANADA	307 €
COTE D'IVOIRE	63 €
ESPAGNE	150 €
ÉTATS-UNIS	6 946 703 €
GABON	30 €
ITALIE	422 €
LUXEMBOURG	55 €
MAROC	325 €
MARTINIQUE	206 €
MAURICE	1 758 €
REUNION	355 €
ROYAUME-UNI	71 €
SUISSE	100 659 €
UE	372 194 €